

## COORDINATION DE LA SECURITE SUR LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE

### OBJECTIFS

**Connaître** les obligations législatives et réglementaires en matière de sécurité et santé au travail applicables aux CMI  
**Acquérir** les connaissances de base nécessaires pour organiser la prévention des risques professionnels sur les chantiers.  
**Développer** son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et comprendre la démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans l'acte de construire.

### TYPE DU PUBLIC

Conducteurs de travaux ou chargés d'affaires, intervenant spécifiquement sur les opérations de construction de maisons individuelles

### PRÉREQUIS

Avoir connaissance des bases techniques de la construction

### PÉDAGOGIE

#### OUTILS ET MOYENS

- > **Moyens pédagogiques**  
Exposé, illustrations, échanges, cas pratique.
- > **Moyens techniques**  
En présentiel
- > **Moyens humains**  
Formateurs experts du domaine

### ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sous la forme d'un questionnaire à choix multiple QCM.
- > Chaque participant se voit remettre une attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette animation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

### CONTENU

#### **ACQUISITION DES CONNAISSANCES DE BASES (3 jours)**

Les enjeux de la sécurité et de la santé au travail dans l'entreprise

#### ***Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles***

Composantes d'une situation de travail & Facteurs d'accidents > Processus de l'accident > Définitions au sens du Code de ma Sécurité Sociale > Coûts et règles de tarification > Statistiques AT / MP dans le BTP > Prise en charge des AT / MP.

#### ***Aspects juridiques***

Responsabilité pénale et civile en cas d'accident > Organisation judiciaire > Délits et peines > Critères de la délégation de pouvoir > Jurisprudences.

### La prévention des risques professionnels

#### **Contexte réglementaire spécifique aux opérations de BTP (Cas des CMI, VEFA, SCI, extensions)**

Décret 94-1159 du 26 décembre 1994 (Coordination SPS, PGCSPS, DIUO, PPSPS, ...) > Missions et obligations des différents acteurs (Maitre d'Ouvrage / Maitre d'œuvre / Coordonnateur SPS / Entreprises) > Evolutions réglementaires attendues.

#### **Coordination SPS dans le cadre des CMI pour les particuliers au sens de l'Art. L4532-7 du Code du Travail**

La définition des mesures de prévention > L'harmonisation des mesures de coordination > La traçabilité des actions de coordination > Les visites de chantier > Les ressources de la Coordination Sécurité

#### **Obligations fondamentales des entreprises en matière de sécurité et de santé au travail / Prescriptions législatives et réglementaires**

Principes généraux de prévention > Evaluation des Risques Professionnels (Document Unique) > Vérifications et Contrôles des matériels, installations et équipements de travail (Registre de Sécurité) > Accueil et Formation des personnels (Habilitations, Caces, Autorisation de conduite, ...) > Conception des locaux de travail (projets d'aménagement, de construction et entretien – maintenance des bâtiments) > Intervention des entreprises extérieures dans un site en activité (Plan de Prévention / Protocole de Sécurité)

#### **Analyse des Risques**

Composantes d'une situation de travail > Facteurs d'accidents > Processus de l'accident > Méthode d'analyse des risques à priori > Evaluation des risques > Analyse des risques à postériori > Méthode d'analyse des accidents (arbre des causes)

#### **Principaux risques professionnels spécifiques à l'activité BTP et mesures préventives associées**

Troubles musculo-squelettiques / Gestes et postures de travail > Risques liés aux manutentions > Risques de chutes de plain-pied > Risques de chutes de hauteur > Risques électriques > Risques routiers > Risques chimiques > Risques biologiques > Risques liés aux ambiances physiques > Risques mécaniques > etc..

#### **Actions de prévention**

Mesures d'organisation > Plans d'action > Critères de choix des mesures de prévention > Equipements de travail et de protection correspondants > Acteurs et ressources

#### **Rôles et missions des partenaires de la prévention**

DIRRECTE > CARSAT > Médecin du Travail > OPPBTP >...

### **MODALITÉS**

Durée du stage : 3 jours / 21 heures

Lieu de formation : précisé sur le devis ou la convention jointe

Ce programme ne se substitue pas à l'obligation de formation des coordonnateurs sécurité et protection de la santé (CSPS). Cette formation ne donne pas lieu à l'établissement d'une attestation de compétence.